Equipe éducative du Collège Jean Moulin

Collège Jean Moulin

16 avenue Jean Moulin

93100 Montreuil

A M. le Directeur d'Académie de Seine-St-Denis

A M. le Directeur d'Académie Adjoint de la Seine-St-Denis

Sous couvert du chef d'établissement

Le 6 juin 2013

Objet: Demande d'audience auprès de M. le Directeur d'Académie.

 Monsieur le Directeur d'Académie, Monsieur le Directeur d'Académie adjoint,

Nous vous avons adressé une demande par lettre le 21 févier 2013 concernant la création d'un poste en lettres modernes ainsi que le maintien d'un poste en histoire-géographie dans notre établissement.

De plus, nous demandions dès le mois de décembre l'embauche de deux AED supplémentaires.

Cette demande n'a obtenu aucune réponse.

Devant l'urgence de la situation, nous vous demandons donc une audience d'ici la fin de l'année scolaire afin de pouvoir préparer notre rentrée dans de bonnes conditions.

Vous trouverez ci-joint une copie des lettres que nous vous avons adressées le 11 décembre 2012 et le 21 février 2013.

Nous vous remercions pour votre réponse et sommes prêts à être reçus à l'Inspection d'Académie.

L'équipe éducative du collège Jean Moulin avec leurs sections syndicales CGT, FO, SNES, SNEP, SUD

Copie faite aux syndicats CGT, FO, SNES, SNEP, SUD

Copie faite à la FCPE

Equipe éducative du Collège Jean Moulin

Collège Jean Moulin

16 avenue Jean Moulin

93100 Montreuil

A M. le Directeur d'Académie de Seine-St-Denis

A M. le Directeur d'Académie Adjoint de la Seine-St-Denis

Sous couvert du chef d'établissement

Le 21 février 2013

Objet: Demande de maintien du poste d'histoire-géographie, de la création d'un poste en lettres modernes et deux postes d'AED

 Monsieur le Directeur d'Académie, Monsieur le Directeur d'Académie adjoint,

 La dotation horaire globale allouée à notre établissement nous permet un fonctionnement normal pour l'année scolaire 2013-2014. Cependant, nous constatons qu'un poste est menacé et qu'il y a un nombre suffisant d'heures pour créer un poste en lettres modernes.

 Nous demandons le maintien du poste entier en histoire-géographie (18h). De plus, au vu de l'écart entre les supports actuels du collège et les besoins du collège à la rentrée 2013 en français, nous demandons la création d'un poste en lettres modernes.

 Nous refusons d'entrer dans une logique comptable exigeant la suppression et la casse de postes. Nous souhaitons la stabilité des collègues pour le bien-être des élèves, des collègues eux-mêmes et de l'établissement.

 Nous refusons que des aberrations pédagogiques et humaines aient lieu car un nombre figé d'heures supplémentaires **serait** à appliquer obligatoirement. Les heures supplémentaires sont nécessaires pour le bon fonctionnement d'un établissement mais doivent toujours rester une mesure d'ajustement des moyens humains présents dans l'établissement et non être un prétexte pour la casse des postes.

 Par ailleurs, nous vous avons adressé un courrier le 11 décembre 2012 demandant la création de deux postes d'AED au vu des nombreuses violences dans le collège. Nous réitérons notre demande et soulignons qu'il y aura 578 élèves dans l'établissement (collège et Segpa) à la rentrée 2013. Une création de deux postes d'AED est donc nécessaire pour que le taux d'encadrement soit respecté.

Nous vous remercions pour votre réponse et sommes prêts à être reçus à l'Inspection d'Académie.

L'équipe éducative du collège Jean Moulin avec leurs sections syndicales CGT, FO, SNES, SNEP, SUD

Copie faite aux syndicats CGT, FO, SNES, SNEP, SUD

Equipe éducative du Collège Jean Moulin

Collège Jean Moulin

16 avenue Jean Moulin

93100 Montreuil

A M. le Directeur d'Académie de Seine-St-Denis

Sous couvert du chef d'établissement

Le 11 décembre 2012

Objet: Demande de recrutement de deux AED suite à l'Heure d'Information Syndicale du 30 novembre

 Monsieur le Directeur d'Académie,

 Les mois d'octobre et novembre ont été ponctués par des faits de violence physique et verbale notables au collège. Des élèves se sont violemment battus dans l'enceinte et aux abords du collège.

 Ces incidents reflètent un climat de tension et de violence, qui pourrait être atténué par la présence renforcée d'adultes dans l'établissement.

 Au quotidien, la gestion de la vie scolaire au collège avec les 5,5 AED (4 personnes à temps plein et 3 à mi-temps) actuellement en poste ne permet pas la sécurité de tous les élèves.

 En effet, au moment des récréations de 10h15 et 15h, il faut un surveillant à chaque étage (un au premier, un au deuxième) pour permettre la sortie des élèves dans la cour, un surveillant dans le hall au rez-de-chaussée et un surveillant à la porte d'entrée du collège.

Pendant ce laps de temps, il n'y a donc personne pour surveiller la cour, ce qui pose un problème majeur de surveillance et donc de sécurité des élèves.

De plus, c'est à ce moment-là que les élèves doivent venir justifier leurs absences et retards, or comme tous les AED sont déjà à un poste, les élèves doivent attendre devant le bureau de la vie scolaire.

Pour rappel, le collège a 564 élèves. Le collège a également une SEGPA (60 élèves).

 De même, au moment de la pause méridienne, il faut 2 surveillants à la cantine pour les deux services (de 11h30 à 13h30). Il y a 375 élèves demi-pensionnaires au collège, ce qui représente un nombre important d'élèves. Un AED supplémentaire à la cantine ne serait pas superflu pour la surveillance étant donné qu'un AED doit être à la porte de la cantine et un autre au distributeur de plateaux. En même temps, au moins deux personnes dans la cour sont nécessaires.

Un AED supplémentaire permettrait une surveillance de la cour au moment des récréations et de la pause méridienne.

 De plus, le fait que tous les AED soient à des postes- clés pendant la pause méridienne ne permet pas la tenue d'ateliers, ce qui est dommageable pour les élèves.

 Le manque d'AED se fait sentir durant tous ces moments exigeant une présence de tous les AED. Ils ne peuvent alors que très difficilement accomplir correctement leurs autres missions de suivi des classes et des élèves.

 Au vu des évènements récents au collège Jean Moulin et des nombreuses tâches à effectuer par les AED présents au collège, nous vous demandons de bien vouloir accéder à notre requête pour l'embauche de deux AED supplémentaires à temps plein.

Attachés à un Service Public d'Education de qualité et dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

L'équipe éducative du collège Jean Moulin avec leurs sections syndicales CGT, FO, SNES, SNEP, SUD